

INTERVIEW "Le projet de loi climat et résilience va légitimer l'action des CSE sur les questions environnementales" (M. Despax)

Les députés poursuivent l'examen en première lecture, en séance publique, du [projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets"](#) jusqu'à la mi-avril 2021. Le texte, issu des travaux de la convention citoyenne pour le climat, étend les missions du CSE aux enjeux de la transition écologique ([lire sur AEF info](#)). Pour Mathilde Despax, présidente du cabinet de conseil aux représentants du personnel GATE 17, dédié à leurs prérogatives environnementales, l'inscription de ces prérogatives dans le code du travail va "légitimer l'action des élus de CSE intéressés par ces questions". Elle regrette toutefois que ces nouvelles attributions ne s'accompagnent pas de moyens supplémentaires en matière de formation ou d'expertise.



Mathilde Despax, présidente du GATE 17, cabinet de conseil aux CSE dédié à leurs prérogatives environnementales Droits réservés - DR

AEF info : Le projet de loi climat et résilience, en cours d'examen au Parlement, accorde de nouvelles attributions environnementales au CSE. Qu'est-ce qui selon vous justifie que les élus du personnel s'investissent sur ces sujets ?

Mathilde Despax : Certains élus viennent à ces sujets à la suite d'une prise de conscience personnelle, ou parce que leur métier ou leur secteur est particulièrement

concerné par les questions environnementales ou par la transition énergétique. Mais beaucoup de sujets vont émerger dans les entreprises, car des engagements très forts ont été pris au plan national, comme l'atteinte de la neutralité carbone, qui vont impacter énormément de secteurs en termes d'emploi, de disparition ou d'apparition de métiers et de compétences. Des emplois vont être supprimés, des entreprises fermées à l'instar des centrales thermiques... C'est un non-sens de ne pas associer correctement les salariés : on va se retrouver avec des mouvements de type "Gilets jaunes" partout où il y a des problèmes d'emploi liés à la transition écologique.

AEF info : Selon vous, ces nouvelles attributions du CSE constituent-elles une avancée ?

Mathilde Despax : Les représentants du personnel disposent déjà de plusieurs leviers d'action sur les questions environnementales : ils peuvent exercer un droit d'alerte environnemental, ils doivent participer à l'élaboration et au suivi du plan de vigilance, ils peuvent analyser le rapport extrafinancier... Ils peuvent aussi évoquer ces sujets lors de la consultation sur les orientations stratégiques, dans le cadre de discussions sur la GPEC en lien avec la transition écologique, ou encore à l'occasion de négociations sur l'épargne salariale.

Le projet de loi, dans la version initiale présentée par le gouvernement, opère une reconnaissance a minima de ces prérogatives. C'était nécessaire pour légitimer le fait que les représentants des salariés peuvent s'engager sur ces sujets. C'est déjà le cas, mais le reconnaître dans le code du travail va légitimer l'action des représentants intéressés par ces sujets, qui jusqu'à présent se heurtaient à des directions qui leur disaient que ces problématiques n'étaient pas de leur ressort. Cela leur permettait par exemple de refuser de signer un accord visant à créer une commission environnementale au sein du CSE.

AEF info : Que pensez-vous des modifications apportées par les députés en commission et en séance publique ?

Mathilde Despax : Trois premiers amendements ont été adoptés en commission spéciale, qui ne changent pas grand-chose sur le fond, mais rendent les prérogatives environnementales du CSE un peu plus visibles dans la loi. En séance publique, environ 70 amendements ont été proposés pour donner davantage de moyens aux CSE pour mettre en œuvre ces nouvelles attributions : formation, recours à l'expertise... C'est une grosse déception que tous ces amendements aient été rejetés, y compris ceux de la majorité.

Ce qui me chagrine le plus, c'est l'absence de formation des élus sur ces questions. Donner ces prérogatives sans les accompagner de formation n'a pas de sens. Certes, un amendement renomme la formation économique, sociale et syndicale, en y

ajoutant "environnementale". Mais la durée de la formation n'est pas allongée, il n'y a même pas une journée dédiée à ces problématiques. Déjà, ces formations sont insuffisantes étant donné le périmètre de compétence des élus ! Cela ne va pas forcément encourager les cabinets d'expertise à créer des dispositifs d'accompagnement, et seuls les élus hyper motivés seront prêts à toucher au budget de fonctionnement du CSE et à utiliser leurs heures de délégation pour suivre des formations...

Quant à l'expertise, je regrette qu'elle soit confiée à l'expert-comptable plutôt qu'à des acteurs spécialisés. Je suis un peu déçue aussi que le texte ne crée pas de nouvelle information-consultation sur les problématiques environnementales.

AEF info : Pensez-vous que les élus de CSE aient les moyens et l'envie de s'engager sur ces questions ?

Mathilde Despax : Beaucoup d'acteurs sont motivés pour aller discuter avec les directions, comme ils le font d'ailleurs sur les sujets sociaux et économiques. Les directions qui pensent que ce sont des questions importantes donneront des moyens supplémentaires aux élus pour exercer ces prérogatives. Certaines directions sont engagées sur ces sujets, et quand il y a un bon dialogue social dans l'entreprise, cela fonctionne : on ne parle pas des gobelets en plastique, on a un vrai dialogue sur les enjeux de fond.

Mais il est vrai que le CSE va devoir faire le choix de s'en emparer. Et c'est sûr que le périmètre qu'ils sont censés couvrir est immense. Tout va dépendre de l'engagement des élus.

Ce qui est intéressant, c'est que cela va pousser les centrales syndicales à évoluer. Là, elles ont été un peu prises de court car le sujet a été amené par la convention citoyenne. Avant, les personnes responsables de ces sujets au niveau confédéral n'étaient pas forcément stratégiques. Il y avait des prises de position de principe, c'était de la com ! Maintenant les centrales vont devoir mettre les choses en pratique, car les salariés, et certains de leurs élus, les attendent. Les directions confédérales se rendent compte qu'en tant que représentants des salariés, leurs élus sont aussi des représentants des citoyens, et qu'elles doivent s'emparer vraiment de ces questions. Ça bouge un peu !